



## **Comité social d'administration du 12 octobre 2023**

### **Compte rendu syndical CGT-FSU-SUD**

Secrétaire-adjointe de séance : Stéphanie Maréchal (SGEN-CFDT)

Élu·es présent·es : 10

#### **Information de la présidente**

La présidente H. Boulanger prend la parole concernant la situation au Proche-Orient, et suite au communiqué de la ministre de l'ESR, elle rappelle que la liberté d'expression doit se faire dans le respect du droit et des valeurs de l'université. Un message sera envoyé aux composantes afin de rappeler les règles.

H. Boulanger passe la parole aux élus CGT-FSU-SUD qui proposent aux collègues de faire une minute de silence en hommage aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes à la suite de la tragédie en cours en Israël et à Gaza. Elle se tient.

Concernant les moyens 2024, la dotation reste inchangée et l'établissement n'a toujours pas reçu de dotations pour les mesures Guerini.

Concernant la mise en place des BUT et l'ouverture de nouvelles formations, 15 millions d'euros sont fléchés au niveau national. L'UL aurait une enveloppe de 128 000 €, qui irait fortement vers l'IUT de Thionville. Les problèmes sur la collecte de la taxe d'apprentissage persistent.

La présidente s'inquiète des discours politiques (gouvernement) sur la formation et sur l'instauration d'indicateurs d'insertion professionnelle. Ces indicateurs ne seraient pas ancrés sur la réalité et pourraient remettre en cause des financements. Se poserait alors la question du maintien de nos services avec des moyens en perpétuelle baisse.

La présidente a répondu au HCERES. Des forces et des faiblesses ont été identifiées et elle nous donnera un lien vers sa réponse.

Sur le statut des élus des conseils centraux : le point a été retiré de l'ODJ du dernier CA. Le travail va être prolongé afin d'aboutir à une solution qui emporte plus d'adhésion.

Un point sur la dévolution du patrimoine de l'UL (demande faite par l'ancien président P.Mutzenhardt), qui va commencer par un audit auprès de la Cour des comptes. Cet audit sera ensuite mis en débat dans les conseils de l'université. Aucune décision n'est encore prise.

La section disciplinaire a été saisie pour un EC concernant des agissements sur expression-libre.

Enfin la présidente souhaite, avant l'étude du point 3, nous informer que la situation au SSE (Service de Santé Etudiante) est très compliquée et qu'elle s'est récemment dégradée, ce qui motive le déclenchement d'une enquête administrative. Le souhait est d'externaliser cette enquête, probablement par les services du rectorat.

#### **Liminaire sur la première année de mandat des élu·es Espoir : Déclaration faite au nom des élu·es CGT-FSU-SUD**

*Madame la Présidente, à l'occasion de la rentrée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous voulons attirer l'attention de la communauté universitaire sur quelques faits importants, qui méritent selon nous des réactions d'ampleur. Notre point de vue s'inscrit pleinement dans la continuité des engagements des élu·es ESPOIR, engagements que nous avons collectivement défendus lors de la campagne de 2022 puis au cours de notre première année de mandat.*

*Nous observons notamment que la communauté universitaire perd beaucoup trop de temps à rédiger ou évaluer des dossiers, qu'il s'agisse pour les collègues d'obtenir une juste rétribution de leur travail ou de garantir, dans leurs diverses fonctions et responsabilités, les appuis et financements nécessaires au bon fonctionnement des composantes et laboratoires. Les chartes et déclarations se multiplient en vain, en vue de rétablir des principes élémentaires, comme l'évaluation qualitative plutôt que quantitative de la recherche. Nous observons par ailleurs que les conditions d'études et de travail restent dégradées, et que nombre d'étudiant-es vivent dans la précarité. Cela vaut également pour de nombreux collègues de catégories B ou C, qu'ils ou elles soient contractuel-les ou titulaires.*

*Le Président de la République a récemment joué la provocation en déclarant que les formations quasi-gratuites ou non professionnalisantes ne pourraient pas continuer. L'explosion des droits d'inscription pour les étudiant-es extra-européen-nés était déjà une première atteinte grave à la dimension universaliste et émancipatrice de la formation universitaire. La suite est donc en préparation. Il s'agit là d'un changement radical de l'esprit et des objectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche. La ministre de l'ESR a ainsi donné la liste des établissements dont le fond de roulement va être ponctionné pour financer des actions en dehors du périmètre du ministère. L'idée que l'enseignement supérieur et la recherche sont adéquatement financés est loin de la réalité. Les objectifs de Lisbonne de consacrer 3 % du PIB à la recherche, avec seulement 1 % pour le secteur public, semblent irréalisables. Au gouvernement, les fossoyeurs de l'ESR poursuivent leur travail.*

*En cette rentrée, nous voudrions interpeller la communauté universitaire sur sa responsabilité envers la société.*

*Cette responsabilité incombe à nos collectifs de travail (établissement, services, composantes et laboratoires) comme à chacune et chacun d'entre nous. Notre objectif prioritaire ne peut pas être de produire des résultats de recherches transférables et monétisables par l'industrie, la finance ou les collectivités territoriales. À l'inverse, il nous faut restaurer les conditions d'une recherche et d'un enseignement sereins afin que l'université contribue pleinement à l'élaboration des connaissances et à la formation critique des jeunes générations, et ainsi placer l'enseignement supérieur au centre des défis sociétaux, écologiques et politiques posés par l'époque que nous traversons.*

Demande des élu-es CGT-FSU-SUD, de reporter le point 3 concernant la réorganisation du Service de Santé Etudiante.

La situation dans ce service est extrêmement problématique et sensible. Le mal-être de nombreux agents atteint un niveau inacceptable. Les élu-es CGT-FSU-SUD, souhaitent reporter ce point, car la réorganisation ne doit pas avoir comme objectif de régler des problèmes inter-personnels. Elle doit avoir comme but une amélioration du fonctionnement de l'UL et des services proposés. Il ne semble pas que cette réorganisation intervienne au bon moment et cela pourrait être très mal perçu par les agents en détresse.

Le DGS V. Malnoury explique pourquoi il est nécessaire de maintenir ce point.

Les différentes propositions qui seront présentées dans ce point doivent permettre une évolution dans le bon sens et devraient permettre de soulager de la situation. Cette réorganisation devrait aussi faciliter les actions de la DGS et de la DRH.

La présidente H. Boulanger confirme son souhait de maintenir ce point.

Le point est maintenu.

### **Point 1 – Approbation du PV du CSA du 22 juin 2023 (sous réserve) (avis)**

Pas de remarques autres que quelques erreurs de rédaction.

Vote pour à l'unanimité (4 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

### **Point 1bis – Approbation du PV du CSA du 14 septembre 2023 (sous réserve) (avis) REPORTE**

## Point 2 – Réorganisation de la Direction des Partenariats (sous réserve) (avis)

Une présentation est faite par G. Emonot, directeur de la direction des partenariats.

Selon les élu·es CGT-FSU-SUD, cette réorganisation consiste en l'ajout de deux strates managériales en prévision de l'augmentation des effectifs. La configuration « en râteau » n'est plus pertinente.

Il a été fait le choix de CDD renouvelable sur 4 ans. Il nous est confirmé que ce sont en réalité des CDD de 1 an, renouvelables 4 fois. Le financement se ferait grâce aux contrats.

Lors de la présentation une *promotion interne* est mentionnée. Les élu·es CGT-FSU-SUD demandent des explications, le DRH reprend, c'est une « erreur de langage » Oups ! ;)

Concernant les agents, certains craignent pour l'équilibre des équipes suite à la configuration en deux pôles.

Les élu·es demandent des explications sur le « Flex Office ».

Vote : 8 Abstentions (2 UNSA, 2 SGEN-CFDT, 4 CGT-FSU-SUD), 2 Pour (2 UNSA)

**Explication de notre vote :** les élu·es ne sont pas convaincus de la réorganisation et seront attentifs quant à son déploiement. La situation des agents et leur bien-être seront un point important à surveiller.

## Point 3 – Réorganisation du Service de Santé Étudiante (sous réserve) (avis)

Une présentation est faite par Emmanuelle Junot (Directrice générale des services adjointe Pôle de compétences et de services Formation et Vie Universitaire).

Les équipes de l'UL ont été appuyées par la société Adoc Métis (cabinet spécialisé dans le conseil en ressources humaines pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche).

Les élu·es CGT-FSU-SUD regrettent une transmission des documents tardive et le manque d'organigramme. C'est un oubli d'Adoc Métis, de plus certaines positions de postes sont encore à définir.

L'audit externe d'Adoc Métis, long et incomplet a plusieurs fois été pointé du doigt par l'administration et les délais longs ont probablement dégradé la situation.

Le souhait est bien de créer deux sous-directions (Metz et Nancy) rapidement. Ces deux sous-directions auront une responsabilité hiérarchique sur les personnels. Elles seront déployées de la même manière sur les deux métropoles. Des questions sont encore cours concernant les assistances sociales.

Les élu·es CGT-FSU-SUD mettent en garde concernant les deux sous-directions qui ne doivent pas servir de soupape entre les personnels et la direction. L'administration confirme le besoin de ces deux postes.

Les élu·es CGT-FSU-SUD, réitèrent leur mise en garde du début de séance concernant la temporalité et la stratégie de cette restructuration.

Vote : 10 Abstentions (après suspension de séance pour concertation)

**Explication de notre vote :** les élu·es ne sont pas convaincu·es du moment opportun de la réorganisation. Nous serons très attentifs quant au déploiement de la restructuration. La réorganisation ne doit pas avoir comme objectif de régler des problèmes interpersonnels, elle doit avoir comme but une amélioration du fonctionnement de l'UL et des services proposés. Cependant la situation est urgente et problématique, **les élu·es ne veulent pas bloquer la situation par un vote unanimement CONTRE.**

## Vie Institutionnelle

### Point 4 – Suppression de l'UR 2L2S et création de l'UR TETRAS et de l'UR CREAT (sous réserve) (avis)

La situation au laboratoire 2L2S, et les nombreuses divergences amènent à la suppression de l'unité et la création de deux nouvelles unités.

Le consensus pour cette démarche a recueilli l'aval d'une immense majorité du laboratoire.

Les demandes sont passées en conseil de pôle et acceptées à l'unanimité. Après audition le CS a donné un avis favorable.

L'administration rappelle que cette transformation sera faite à moyens RH constants. Aucun poste ne sera déployé. Les deux nouvelles unités seront intégrées au pôle CLCS.

Les élu·es font la remarque, d'une forme de précédent pour de futures scissions éventuelles. L'administration répond que c'est un risque, mais que dans ce cas les personnels ne pouvaient plus travailler ensemble.

Vote : 2 Abstentions (SGEN-CFDT), 8 Pour (4 UNSA, 4 CGT-FSU-SUD)

**Explication de notre vote** : Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

#### **Point 5 – Règlement de l'assemblée constituante de l'UR TETRAS (sous réserve) (avis)**

Vote : 2 Abstentions (SGEN-CFDT), 8 Pour (4 UNSA, 4 CGT-FSU-SUD)

**Explication de notre vote** : Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

#### **Point 6 – Règlement de l'assemblée constituante de l'UR CREAT (sous réserve) (avis)**

Vote : 2 Abstentions (SGEN-CFDT), 8 Pour (4 UNSA, 4 CGT-FSU-SUD)

**Explication de notre vote** : Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

#### **Point 7 – Bilan de l'évaluation des projets des unités de recherche du contrat quinquennal 2024-2028 – 3ème volet (sous réserve) (avis)**

Vote : 6 Pour (4 CGT-FSU-SUD, 4 SGEN-CFDT) et 4 contre (UNSA)

**Explication de notre vote** : Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

#### **Point 8 – Décharges annuelles des membres des sections disciplinaires (sous réserve) (avis)**

Le document est présenté en séance par l'administration.

Il est important de rappeler que le travail des sections disciplinaires est cadré dans une circulaire. Cette activité représente un travail conséquent et reconnu au niveau de l'établissement, comme de nombreuses autres expertises...

Le document propose notamment 30 heures de décharge en HETD pour les membres des sections disciplinaires « usagers ».

Les élu·es CGT-FSU-SUD interviennent plusieurs fois, afin de mettre en avant leurs interrogations concernant le volume des décharges proposées. En effet, il est très difficile d'apprécier le volume horaire que requiert cette activité. De plus, les élu·es CGT-FSU-SUD amènent la réflexion sur la logique comptable que ce type de contrepartie peut engendrer par rapport aux missions des enseignant·es-chercheur·es en perpétuelle évolution.

Ils et elles rappellent pour finir que la charte de l'élu·e, discutée au dernier CSA, ne propose aucune compensation, pour l'ensemble des autres activités des différents conseils centraux.

Vote : 8 abstentions (4 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA), 2 Pour (SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote** : Les élu·es CGT-FSU-SUD s'abstiennent car ils et elles ne veulent pas empêcher le travail de se faire. La proposition de décharge semble en décalage avec l'activité, notamment par comparaison avec d'autres missions. Le cadrage de ces décharges se fait hors de la charte de l'élu·e.

Et de fait, un vote positif acterait un volume de décharge qui servirait de référence pour de futures discussions sur la charte de l'élu·e, contraignant la réflexion.

## **Point 9 – Statuts du Laboratoire Matériaux Optiques, Photoniques et Systèmes (LMOPS) (sous réserve) (avis)**

Vote : 2 contre (UNSA), 1 abstention (UNSA), 7 Pour (4 CGT-FSU-SUD, 2 SGEN-CFDT, 1 UNSA)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point.

## **Ressources Humaines**

### **Point 10 – Révision des lignes directrices de gestion des promotions et des valorisations des parcours professionnels des personnels BIATSS (sous réserve) (avis)**

Vote : 3 abstentions (UNSA) et 7 Pour (4 CGT-FSU-SUD, 2 SGEN-CFDT, 1 UNSA).

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point. Cette révision est réglementaire. Nous n'avons pas d'oppositions à ces modifications.

### **Point 11 – Élection des représentants des enseignants-chercheurs aux conseils médicaux 54, 57, 55 et 88 (sous réserve) (avis)**

Un vote à l'urne est réalisé pendant la séance (uniquement pour les enseignant·es-chercheur·es).

Les listes proposées sont approuvées.

Vote pour à l'unanimité (4 CGT-FSU-SUD, 4 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Pas de remarques, ni de difficultés particulières sur ce point

### **Point 12 - Revalorisation du régime indemnitaire de certains personnels BIATSS (avis)**

Le document nous est présenté par l'administration.

Ce document propose des revalorisations minimales (d'environ 10 €) des montants sociaux par grades et corps, déclinés dans les groupes de fonctions, pour un certain nombre de corps et grades des différentes filières.

Certaines seront rétroactives d'autres non (la rétroactivité se fait en fonction du décret et ne peut pas concerner les contractuel·les). Cette revalorisation concernera aussi les contractuel·les.

Les élu·es redisent leur opposition aux primes non socialisées, et réclament des revalorisations indiciaires. Ils rappellent les pertes évidentes de pouvoir d'achat de l'ensemble des agents de l'université depuis de nombreuses années et la situation financière insoutenable des plus précaires de notre établissement.

Vote : 5 abstentions (4 CGT-FSU-SUD, 1 UNSA) et 5 pour (3 UNSA, 2 SGEN-CFDT)

**Explication de notre vote :** Les organisations syndicales CGT, FSU et SUD s'opposent depuis leur mise en place aux primes, non socialisées. Elles réclament leurs intégrations aux salaires indiciaires soumis à des appels à diverses cotisations. Elles réclament des augmentations de salaires conséquentes afin de rattraper les pertes de salaires et donc de pouvoir d'achat amorcées depuis deux décennies.

Elles réclament de plus des mesures d'urgence de pouvoir d'achat, réelles et importantes, pour les plus précaires de nos collègues (cat. C et cat. B, contractuel·les)

Malgré le rappel des revendications, les élu·es CGT-FSU-SUD ne souhaitent pas s'opposer à ces revalorisations minimales.

## **Questions diverses CGT-FSU-SUD**

### **1 - Élections CNU, pourquoi n'y a-t-il pas eu de réunion du CEC ?**

Réponse : Le CEC est prévu pour les élections des EPCP, et non prévu pour le CNU car ceux ne sont pas des instances de l'université.

Les élu·es CGT-FSU-SUD mentionnent qu'en raison de la mauvaise organisation proposée par le ministère (coutumier du fait), il aurait été judicieux d'anticiper et d'organiser une réunion du CEC avant les élections.

**2 - Au 13 septembre, nous avons envoyé un courrier à la présidente intitulé « insalubrité Crous Metz » au sujet (entre autres) des cafards, avons-nous plus d'informations sur la situation à ce jour ?**

Réponse : le courrier avait pour destinataire expression-syndicale, et non pas le cabinet de la présidente. Aucune réponse n'a donc été faite, mais le sujet est abordé en séance.

La présidente explique qu'elle suit les différents dossiers en lien avec les conditions de vie et de logement des étudiants lorrains.

C'est un problème grave, qui touche de nombreux étudiants, plusieurs intervenants prennent part à ce dossier difficile à traiter. Il y a notamment une problématique compliquée du relogement pendant les phases de désinfections et de traitements de nuisibles, complexe à gérer.

**3 - Le fort de Chesny ainsi que ses compétences en formation sont vraisemblablement en train d'être transférés à une entreprise privée. Le bâtiment a-t-il été vendu ? Loué ? A quelle logique correspond la transmission de compétence du personnel de l'Université vers un organisme extérieur ? (On espère au moins que ce sera Propuls...)**

Réponse : L'ENIM réalise des actions de formation continue en certification, or aujourd'hui ils ont des problèmes de recrutements, et l'activité est considérée déficitaire financièrement. Ils veulent restituer le fort de Chesny à l'État.

La DPSE et l'ASN vont évacuer les sources radioactives dans 1 an. Le fort ne sera pas cédé gratuitement, mais bien mis en vente. C.De Nantois, est en discussion avec le maire de Chesny.

Concernant, la transmission de compétences, le DGS va se renseigner.